
PRATIQUES DE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS GUINÉENS, CONDITIONS DE TRAVAIL À L'ÉTRANGER ET POLITIQUES PUBLIQUES FACE À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AU TRAFIC DE MIGRANTS EN GUINÉE





La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet « Afrique de l'Ouest – Migrations et Développement, Partenariat pour une gouvernance des migrations et de la mobilité basée sur les droits » ou MADE Afrique de l'Ouest qui est financé par la Commission européenne.

Lancé par AFFORD (African Foundation for Development) et le Centre pour les Etudes sur la Migration (Université du Ghana), le FORIM (Forum des Organisations Internationales Issues de la Migration), ICMC Europe (International Catholic Migration Commission), MADE Afrique de l'Ouest a pour objectif général de promouvoir la bonne gouvernance des migrations et de la mobilité, ainsi que la protection des droits des migrants et migrantes dans l'espace CEDEAO, en vue d'accroître les bénéfices de la migration et de la mobilité sur le développement. Ceci est appréhendé à travers un travail approfondi de trois ans sur 6 pays pilotes que sont le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ; et ce sur 3 volets :

- La mise en œuvre du protocole de libre circulation de la CEDEAO ;
- Le respect des droits des travailleurs/euses migrant.e.s ; et
- La maximisation de la contribution des diasporas et des migrant.e.s en faveur du développement des pays d'origine.

Le second volet du projet (protection des travailleurs migrants) est mis en œuvre par ICMC-Europe en Guinée et Sénégal. Créé en 1951, avec des bureaux dans 12 pays à travers le monde, ICMC est une organisation non-gouvernementale qui sert et protège les personnes vulnérables, les personnes déplacées dans leur propre pays et migrants, indépendamment de leur religion, sexe, race, origine ethnique ou de leur nationalité.

Auteurs principaux : Dr. Alpha Abdoulaye Diallo en coopération avec ICMC Europe

Février 2018

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas forcément celles de la Commission européenne.

© ICMC Europe 2018 dans le cadre du projet MADE Afrique de l'Ouest (coordonné par ICMC, AFFORD, CMS & FORIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie,

enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

Co-financé par l'Union Européenne



TABLE DES MATIÈRES

Listes des sigles, abréviations ou acronymes	6
Résumé exécutif	7
Introduction	8
Première partie : Profils des migrants, modalités de recrutement et conditions dans les pays d'accueil	10
Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs migrants	10
Age des travailleurs migrants	10
Motivations des candidats au départ	10
Niveau de formation des travailleurs migrants	11
Situation professionnelle	12
Modalités de recrutement et conditions de travail dans les pays d'accueil	12
Mode de recrutement des travailleurs migrants	13
Consentement de la famille	13
Intermédiaires en charge des recrutements	13
Information reçues sur le pays de destination et contrat de travail	14
Conditions de travail des migrants	14
Victimes ou témoins de harcèlement ou abus sexuels sur le lieu de travail	14
Deuxième partie : Réponse des pouvoirs publics guinéens	16
Textes juridiques nationaux	16
Institutions nationales, ONG et organisations internationales pertinentes	16
Poursuites au niveau policier et judiciaire	18
Troisième partie : Défis, priorités et recommandations	20
Bibliographie	22
Annexes : Liste des institutions rencontrées	24

LISTES DES SIGLES, ABRÉVIATIONS OU ACRONYMES

AFFORD	African Foundation for Development.
AGUIAS	Association Guinéenne des Assistantes Sociales
CECIDE	Centre pour le Commerce International et le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de L’afrique de l’Ouest
CNLTPPA	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et des Pratiques Assimilées
FORIM	Forum des Organisations Internationales issues des Migrations
ICMC	International Catholic Migration Commission
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
ONU	Organisation des Nations Unies
OPROGEM	Office pour la Protection du Genre, de l’Enfance et des Mœurs
OUA	Organisation de l’Unité Africaine
ONUDC	Office Des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
RAJGUI	Réseau Afrique Jeunesse Guinée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance.
SENAH	Service National d’Action Humanitaire
ERIN	European Reintegration Network

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le phénomène migratoire en Guinée s’est accéléré depuis ces dernières années emportant avec lui une population de plus en plus jeune et une proportion plus importante de femmes. Malheureusement, alors qu’ils sont à la recherche d’un avenir meilleur, beaucoup de ces jeunes guinéens et guinéennes se retrouvent exploités et sans protection adéquate dans leur pays de destination. La présente étude analyse les pratiques de recrutement des travailleurs migrants guinéens, leur situation dans les pays de destination et les politiques des pouvoirs publics en réponse à ce phénomène. Pour ce faire, cette étude s’est fondée sur une méthodologie de recherche essentiellement qualitative faite d’entretiens conduits auprès de 25 travailleurs migrants guinéens de retour du Moyen Orient et d’Afrique du Nord et 25 représentants d’institutions étatiques, ONGs, organisations internationales, syndicats et autres, œuvrant dans le cadre de la migration. Il en ressort que les migrants travailleurs interrogés sont jeunes voire très jeunes. Ils sont essentiellement motivés par la recherche d’un avenir professionnel et économique pour eux et leurs familles- la plupart sont dans des emplois sous-qualifiés ou sans emploi. Près de la moitié a fait appel ou a été approchés par des recruteurs clandestins. La très grande majorité n’est pas ou est très mal informée sur le pays de destination. Seulement un tiers admet avoir travaillé dans de bonnes conditions. Les autres se sont retrouvés pris au piège de patrons abusifs ou en captivité. La réponse des pouvoirs publics est récente et surtout centrée sur la répression des trafiquants même si de nombreux représentants des institutions interviewées ont déclaré que les poursuites n’aboutissaient pas. L’analyse se termine par un nombre de recommandations. Elle appelle d’abord à une rencontre nationale de concertation multi-acteurs autour de la question de la protection des travailleurs migrants en vue de mieux diagnostiquer les problèmes et de définir les priorités et les actions phares à mener. Parmi ces actions, l’étude suggère entre autres la création de campagne de sensibilisation ou de communication en direction de la jeunesse et la mise en place d’un réseau d’information sur les questions migratoires au niveau régional le renforcement du dispositif national existant en matière de lutte contre le trafic des migrants afin de le rendre plus opérationnel.

INTRODUCTION

Au cours du siècle dernier, les migrations africaines intercontinentales avaient pour destinations principales les anciennes métropoles coloniales. Aujourd'hui, la direction des flux, leur ampleur et les profils socio-économiques des migrants africains se diversifient. Les pays pétroliers du Moyen-Orient, le Maghreb ou les nouveaux pays industrialisés d'Asie apparaissent comme de nouvelles destinations. C'est aussi un phénomène qui s'est accéléré lors de ces 5 dernières années.

Toutefois même si la migration est un phénomène naturel par origine voire même culturel, et si la liberté de circulation et le choix de son lieu de résidence sont considérés comme faisant partie des droits humains fondamentaux, ces nouvelles formes de migrations internationales ne sont pas sans risque pour les candidats au départ. Dans le contexte d'une économie globalisée, caractérisée parfois par des crises financières et économiques ayant pour conséquences le manque d'opportunités et la suppression d'emplois, la vulnérabilité initiale des potentiels migrants les expose à être victimes d'éventuels abus voire même des pratiques criminelles. Bon nombre de ces migrants se retrouvent exploités et sans accès à une protection adéquate dans leur pays de destination.

Les études sur les droits des travailleurs migrants et les pratiques de recrutement ne sont pas légion. En général, la plupart des études et réflexions portées jusque-là sur les questions de migration internationale, s'attèlent à évaluer l'impact du phénomène sur le processus de développement des pays d'origine des migrants et les conditions de vie de leur famille, à travers notamment les transferts d'argent. Ou sinon la compréhension de la question migratoire est parfois réduite à l'exclusion et l'expulsion des étrangers, à cause de ces difficultés économiques, ou encore à ses potentiels effets économiques et sociaux dans les pays de départ¹. Pourtant même si on manque de données fiables en la matière, il va sans doute que la protection des travailleurs migrants constitue un problème grandissant pour la jeunesse de l'Afrique de l'Ouest.

Au niveau global, les pratiques de recrutement éthique et les normes de travail adéquates constituent des aspects essentiels au nexus migration et développement et ont à cet égard été inclus dans l'Agenda du Programme du Développement Durable à l'horizon de 2030². Aussi la Déclaration de New York du 19 septembre 2016 fait référence à la nécessité d'adopter un cadre international pour protéger les droits du travail et offrir un environnement sûr aux travailleurs migrants quel que soit leur statut³. Ceci a été identifié comme un élément crucial à inclure dans le prochain Pacte Mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, qui sera adopté en 2018.

C'est bien pour analyser et mieux documenter ces différentes questions autour des travailleurs migrants qu'ICMC-Europe a contracté cette étude dont l'objectif principal est de comprendre les pratiques de recrutement des travailleurs migrants en provenance de Guinée et de formuler des propositions pour l'encadrement de ces pratiques et l'amélioration du respect du droit des migrants.

Déjà, une étude ayant un objectif analogue a été conduite en 2017 par l'organisation Visions Solidaires sur les conditions d'exploitation et de vulnérabilité des travailleurs migrants africains en provenance du Togo se déplaçant dans un contexte Sud-Sud et transrégional. En donnant une analyse situationnelle complète sur la situation de ce pays, cette étude a ouvert la voie vers la prise en considération de ce problème au niveau régional⁴.

Une étude ayant le même objectif a été réalisée en parallèle dans le contexte du Sénégal aussi dans le cadre du projet MADE Afrique de l'Ouest. Cette étude ainsi que la présente ont vocation à être le point de départ d'une discussion pluri-acteurs ainsi que des formations au niveau national afin d'offrir une réponse encadrée et respectueuse du droit face à ce phénomène.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Pour atteindre l'objectif de cette étude, nous avons utilisé une approche méthodologique qui a combiné les questionnaires individuels et des guides d'entretien avec les responsables ou personnel clé des institutions et des migrants guinéens de retour. La collecte d'information a touché un échantillon de 25 travailleurs migrants (de retour volontaire et rapatriés) ainsi que 25 représentants de différentes institutions présentes en Guinée et œuvrant dans le cadre de la migration. (société civile, des organisations internationales et celles des institutions publiques. Voir en Annexe).

A cette collecte des données sur le terrain s'ajoute la revue bibliographique des différentes publications scientifiques sur des travailleurs migrants, les traités et conventions internationales et de certains articles de presse.

LIMITES DE L'ÉTUDE

Les contraintes du temps et des moyens limités ne nous ont malheureusement pas permis de toucher tous les aspects et contours des questions relatives aux travailleurs migrants et à leur protection. Absence cruciale dans ce rapport : les problématiques liées aux femmes. La réticence de nombreuses migrantes revenues au pays à se faire interviewer n'a malheureusement pas permis de toucher un nombre important de femmes et ainsi de comprendre au mieux les raisons particulières qui poussent de plus en plus de Guinéennes vers le départ. Nous n'avons aussi malheureusement pas été en mesure d'interviewer des migrants guinéens présents dans les pays de destination, ni d'explorer les recours possibles dans ces pays en cas d'abus, ni l'étendue de la protection consulaire offerte aux Guinéens à l'étranger.

Ainsi, ce rapport gravite autour de trois parties :

- 1) profils des migrants, modalités de recrutement et conditions dans les pays d'accueil;
- 2) Réponse des pouvoirs publics guinéens
- 3) Défis, priorités et recommandations.

1 CECIDE (avril 2017) *Rapport sur la contribution socioéconomique des migrants de l'espace CEDEAO dans les pays de résidence : cas de la Guinée*. Non-disponible sur internet.

2 ONU (2015), Objectif de développement durable n°8 : "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous." Disponible sur : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>

3 ONU (2016, 19 septembre), Déclaration de New-York pour les Réfugiés et Migrants. Disponible sur <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york-pour-les-refugies-et-les-migrants.htm>

4 Visions Solidaires (Mars 2017). *Analyse situationnelle du trafic des travailleurs migrants togolais et la traite de personnes au Moyen-Orient et en Afrique centrale*. Disponible sur <https://visionsolidaires.com/2017/06/09/trafic-des-travailleurs-migrants-togolais-et-traite-des-personnes/>

Première partie : PROFILS DES MIGRANTS, MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET CONDITIONS DANS LES PAYS D'ACCUEIL

Cette première partie du rapport porte sur les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs migrants et les pratiques de recrutement. Les paragraphes qui suivent sont le fruit d'un travail d'analyse de 25 interviews de jeunes migrants travailleurs revenus du Maghreb (Algérie, Maroc, Libye et Egypte) et du Moyen Orient (Koweït, Qatar et Arabie Saoudite).

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Nous traitons ici des caractéristiques sociodémographiques des migrants travailleurs (âge, statut matrimonial, niveau de formation et situation socio-professionnelle). Ceci permettra de comprendre les profils actuels des travailleurs migrants et les problématiques qui en résultent.

Age des travailleurs migrants

L'essentiel des migrants travailleurs que nous avons interviewés sont des personnes dont l'âge est compris entre 17 et 45 ans. Il nous semble important de souligner que l'âge moyen de nos enquêtés est de 25 ans. L'implication des très jeunes de 17, 18 et 19 ans est assez notable. L'ONG CECIDE a aussi constaté cette même réalité dans ses enquêtes:

« Les migrants sont donc essentiellement jeunes. La répartition par classe d'âge montre que plus de la moitié (55%) des migrants ont l'âge compris entre 18 et 45 ans, 35% sont âgés de moins de 18 ans et 10% ont 45 ans ou plus. »⁵

De plus, 4/5ème des migrants que nous avons interviewés étaient célibataires donc sans attache

particulière à part leurs propres parents et leur famille rapprochée.

Motivations des candidats au départ

A la question de comprendre la motivation de ces jeunes à aller en aventure, ils affirment avant tout aller chercher un travail pour améliorer leurs conditions de vie et aider leurs parents qui vivent dans les conditions difficiles. Ainsi la pauvreté et le manque d'opportunité d'emploi pour les jeunes (facteurs économiques) constituent le premier mobile de départ de ces jeunes. Toutefois, d'autres motivations ne doivent pas être occultés comme entre autre l'image sociale véhiculée par le travailleur migrant qui a réussi ailleurs et celle de sa famille grâce au transfert d'argent qu'il effectue ainsi que la vie ostentatoire qu'il mène pendant son court séjour au pays.

L'influence de l'entourage est aussi un facteur à prendre en considération. D'après les informateurs clés des différentes institutions ; la plupart des jeunes sont influencés par les images qu'envoient leurs amis établis dans les pays de destination. Nous y reviendrons plus tard dans ce rapport.

Ces jeunes ont toutefois des vécus distincts et ont emprunté des trajets différents (voir témoignages page suivante).

Alpha Oumar, 17 ans

Alpha Oumar Diallo est né à Mamou en Moyenne Guinée et a le niveau primaire (3ème année). Il abandonne l'école par manque de soutien financier et n'a appris aucun métier. Dès l'âge de 15 ans, il décide d'aller au Sénégal par la route, puis en Mauritanie. Là-bas, il travaille dans un restaurant pendant 6 mois puis il décide avec ses amis d'aller en Libye. Lors de sa traversée du désert, le jeune Alpha Oumar sera capturé par des groupes armés et séjourne avec eux pendant 6 mois. Les trafiquants voyant qu'il n'a aucune possession le conduisent à la frontière algérienne. Il rentre ainsi clandestinement en Algérie. Là-bas, il travaille comme employé de maison mais il est maltraité et n'a droit à quasiment aucun repos car même à 2 heures du matin on pouvait le réveiller pour nettoyer les toilettes ou laver les habits. S'il montrait des signes de fatigue, on le frappait. Pour finir, il fuit son patron. Dans sa fuite, il sera arrêté par la police algérienne car clandestin puis rapatrié en Guinée. Aujourd'hui, Alpha Oumar évolue dans le taxi moto pour gagner sa vie et ne veut plus tenter l'aventure.

Ansoumane Binko, 19 ans

Ansoumane est né à Dubréka en Basse Guinée et a le niveau secondaire (11ème année de l'école primaire). C'est au lycée de Dubréka qu'Ansoumane décide de partir en Libye sans informer ses parents. Pour obtenir de l'argent pour d'abord partir vers le Mali, il va voler de l'argent à son oncle qu'il aidait dans sa boutique. Ses parents et son oncle ont appris qu'il était en route parti de Guinée quand ils ont été contactés par les bandes armées qui l'avaient capturé à Gao au Mali et qui leur ont demandé un montant de 500 Euros par personne en échange de sa libération -ils avaient capturé 35 personnes. Ansoumane, a ainsi pris son courage à deux mains pour appeler sa maman et lui dire de faire tout son possible afin qu'elle envoie l'argent sinon il serait tué. Sa maman dévastée par la nouvelle, a mobilisé la somme en contractant des dettes. Elle demande tout de même à Ansoumane de revenir mais il ne donne pas suite. Il continue sa traversée du désert avec cette fois-ci 18 de ses compagnons de voyages. Les 17 autres jeunes migrants sont restés avec les bandes armées et il affirme ne plus avoir de leurs nouvelles. Ansoumane arrive en Libye et sera de nouveau capturé par les hommes en uniformes dont il ignore à quelle faction ils appartiennent. Il sera emprisonné et torturé. Une nuit, il s'échappe avec 2 autres prisonniers pour se retrouver finalement dans un camp de l'Organisation Internationale de la Migration. C'est à partir de là qu'Ansoumane va bénéficier d'une assistance au retour volontaire. Arrivé à Conakry, Ansoumane est de nouveau libre. Aujourd'hui, il a ouvert un petit commerce. Il tente de refaire sa vie. Ansoumane, affirme qu'il n'oubliera jamais cette page difficile de sa vie et déconseille aux autres jeunes de partir clandestinement.

Niveau de formation des travailleurs migrants

La migration du travail touche tous les niveaux de formation (école primaire, secondaire, supérieur et école professionnelle). Nous avons tout de même constaté que le niveau de formation a une forte influence sur la motivation des candidats à la migration. Plus de la moitié des migrants travailleurs interrogés ont le niveau secondaire (14 sur 25) et sont suivis par les migrants travailleurs du

niveau supérieur (7 sur 25). La plupart des jeunes de cette catégorie secondaire ou supérieure s'est dans le commerce ou n'exerce aucune activité professionnelle. Pour ceux du supérieur, ces candidats à la migration ont des niveaux de formation qui ne collent pas au besoin du marché de l'emploi en Guinée. Les migrants travailleurs de formation professionnelle (2 sur 25) ne sont pas en grande partie des candidats à la migration et cela résulte du fait que la plupart d'entre eux ont souvent du travail.

Ceci traduit d'ailleurs l'importance que devrait donner l'Etat Guinéen à encourager la formation professionnelle dans sa politique d'employabilité et d'autonomisation des jeunes. D'ailleurs, la plupart des institutions interrogées ont souligné l'inadéquation formation-emploi qui contribue négativement à gonfler le chiffre des candidats à la migration.

Selon Saikou Balla un des jeunes migrant travailleur du retour de Koweït :

«Après mes études universitaires et par manque d'emploi, j'ai décidé de vendre des téléphones fabriqués en China. C'est là que j'ai accumulé des fonds pour obtenir d'abord mon passeport puis mon billet d'avion pour le Koweït. J'ai eu les contacts nécessaires au Koweït par le biais d'un ami de mon grand frère qui m'avait trouvé un placement où je pourrai travailler. Mais au Koweït, le travail était dur, du matin à une heure tardive la nuit. J'ai compris finalement que mon commerce de téléphones était plus rentable pour moi que ces travaux durs au Koweït avec toute la maltraitance que j'ai subi. Un jour, un de mes patrons m'a donné une paire de gifles et m'a traité de chien et ce fut le jour où j'ai décidé de retourner en Guinée car j'en avais assez.»

Situation professionnelle

Bien entendu la situation professionnelle va être un facteur déterminant pour les candidats au départ. 48% des migrants interrogés pour cette étude n'avaient aucune situation professionnelle et n'en avait jamais exercé aucune avant leur départ (Graphique 3). Selon Salif Para, jeune migrant interviewé :

« J'ai décidé de prendre la route du désert parce que je n'avais rien à faire en Guinée. J'étais tout le temps au café et j'avais pitié de voir ma mère souffrir. Surtout, que les enfants de ses copines qui vivent à l'étranger, leur envoient souvent de l'argent. J'ai dit un jour qu'au lieu de mourir à côté de ma mère dans cette pauvreté, c'était mieux que je m'en aille quel que soit le prix à payer. Voilà pourquoi je suis parti et même si je n'ai rien obtenu en terme de ressources financières, la souffrance que j'ai enduré m'a apporté d'autres expériences. Aujourd'hui, j'ai trouvé à travers

l'aide de mes amis un taxi moto avec lequel je me débrouille mais ça va ».

A peu près plus de la moitié (13 sur 25) qui ont répondu avoir une situation professionnelle avant leur départ étaient pour la majorité dans le petit commerce, donc occupaient des emplois, à leurs yeux, non porteur d'avenir ou peu adaptés à leur qualification. Cet état de fait, les prédisposent à un éventuel départ pour la recherche d'un emploi soi-disant garanti, au prix de traverser le désert ou d'aller accepter des emplois sans contrat préalable. Ainsi, ils se présentent comme des recrues potentielles sur le marché de la migration du travail avec son mode de recrutement le plus souvent clandestin, des conditions de travail difficiles et d'éventuels abus de la part de leurs employeurs.

Sans vouloir empiéter sur les conclusions de ce rapport, il semble que la jeunesse des migrants et leur situation socio-économique constituent des indicateurs forts qui démontrent que l'émigration clandestine prend un autre visage et nécessite des actions importantes de part du gouvernement guinéen et des acteurs de la société civile pour limiter ce fléau. Cela doit se faire à travers l'information, la sensibilisation et la communication envers la jeunesse de ce pays et surtout bien entendu la création d'emploi et/ou la création de formations adaptées au marché de l'emploi.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES PAYS D'ACCUEIL

Pour cette section, nous avons analysé à travers les interviews que nous avons menés le mode de recrutement des migrants travailleurs, la dissimulation du projet migratoire à la famille, les informations sur le pays d'accueil, les conditions de travail des migrants et enfin les possibles abus sexuels sur le lieu de travail. Pour des raisons de bon sens nous n'avons pas pu obtenir beaucoup d'information sur les modes de fonctionnement des intermédiaires en charges des recrutements.

Mode de recrutement des travailleurs migrants

Le mode de recrutement des candidats à la migration de travail est assez varié. Le gros de ce marché est raflé par le réseau des passeurs clandestins qui viennent recruter les migrants pour servir comme travailleurs au Moyen Orient ou au Maghreb. D'après notre enquête, cette catégorie des migrants travailleurs représente un tout petit moins de la moitié (12 sur 25). D'après un de nos enquêtés ces modes de recrutement s'apparentent à « une sphère de la haute mafia » ou alors **«le marché de la migration clandestine est comme le marché de la drogue, même les jeunes migrants rapatriés ne révèlent pas tous le secret de leur départ. La seule expression qu'ils ont, c'est le regret d'avoir vécu l'enfer avant la mort et qu'ils ne referont plus l'expérience».**

Il faut toutefois noter que 4 migrants travailleurs interrogés ont déclaré avoir librement quitté leur pays par la volonté d'aller en aventure. Cette catégorie est proche de certains théoriciens qui estiment la migration comme un phénomène naturel et séculaire. Bachir Rahim, un de ces migrants travailleurs rapatrié d'Iran affirme :

« J'ai quitté la Guinée de façon volontaire pour aller à l'aventure. D'abord j'étais en Côte d'Ivoire et là, je travaillais avec un Syrien dans la vente des produits agricoles. J'étais conducteur de camion. C'est là que j'ai rencontré un Iranien qui m'a demandé si je pouvais aller faire ce même travail en Iran et je lui ai dit oui. En Iran, je travaillais beaucoup mais j'étais mal payé et sans contrat de travail car mon patron savait que je n'avais pas de papier. C'est ainsi qu'un jour j'ai été pris par la police qui m'a conduit droit en prison pour ensuite me faire rapatrier en Guinée. Je pense c'est mieux de rester en Guinée et de réaliser ses rêves ».

Aussi, le 1/5 des migrants travailleurs interrogés sont arrivés à l'étranger via des amis et connaissances qui y résidaient déjà et avec qui ils avaient de solides attaches de par le passé. Ceux qui ont été recrutés par la voie d'appel d'offre à emploi ne représentent que 3 migrants interrogés sur 25.

Consentement de la famille

17 des migrants interrogés quittent leur pays sans pour autant informer leur famille. Les raisons avancées par les jeunes migrants sont multiples et variées. Pour beaucoup d'entre eux, si leurs parents sont au courant de leur voyage, ils seront empêchés. D'autres volent leurs parents pour prendre le chemin de l'aventure. D'après Souleymane :

« J'ai attendu que mon père parte au travail et ma mère au marché. Puis j'ai offensé la chambre de mon père pour prendre un montant d'une valeur de 3000 Euro (30 000 000 GNF). Cet argent, il venait de l'obtenir en vendant une ses deux parcelles pour construire une nouvelle maison. J'ai remis à mon passeur 1500 Euro (15 000 000 GNF) et le reste était sur moi. J'ai quitté la Guinée pour la Lybie avec des autres amis sans informer nos parents.»

Ceci dénote que la plupart des familles des migrants restent dans la peur et l'angoisse car sans nouvelle de leur proche parent.

Intermédiaires en charge des recrutements

L'opacité qui entoure les réseaux de ces recruteurs ainsi que le peu de réactivité des pouvoirs publics face à ce problème ne nous a pas permis d'obtenir beaucoup d'information sur ce phénomène. Toutefois, il est ressorti de nos entretiens que les recruteurs clandestins recherchent leurs proies dans des lieux de regroupements fréquentés par les jeunes comme les réunions politiques, les rencontres sportives, les discothèques, les bars... Ils sont Guinéens ou d'Afrique de l'Ouest mais pas seulement.

Les cas de Fatoumata Yarie et de Mafoudia sont très illustratifs sur les opportunités de rencontres avec les recruteurs, sur le voyage et la souffrance endurée lors du séjour de travail au Moyen Orient. Fatoumata Yarie et Mafoudia font partie d'ailleurs des rares jeunes femmes qui ont accepté de briser le silence pour répondre à nos questions (voir témoignages page 15). D'autres jeunes femmes, hantées par la honte de leur mauvaise aventure, ont souhaité ne pas répondre à nos questions.

Informations reçues sur le pays de destination et contrat de travail

Seulement 2 des 25 personnes interrogées nous ont dit avoir reçu un contrat de travail avant leur départ. Preuve en est que ces candidats à la migration ne savaient pas où ils mettaient les pieds. A aucun moment ils n'ont obtenu de reçu pour tous les montants qu'ils ont versé pour éventuellement payer l'obtention du visa ou le paiement du transport.

De plus, au retour en Guinée, la grande majorité des migrants que nous avons interviewés, soit 14 sur 25, ont affirmé de n'avoir pas été informés sur leur pays de destination.

Pour les 11 migrants qui ont obtenu de l'information, c'était surtout à travers les réseaux sociaux notamment Facebook. Cette information a été confirmée à travers les différents entretiens avec les informateurs clés des différentes institutions. D'ailleurs d'après le responsable du Service National d'Action Humanitaire :

« les jeunes migrants sont souvent trompés par leurs amis à l'étranger qui leur envoient des images séduisantes d'un monde idéal, tout en leur cachant la vérité. Voilà ce que nous racontent les migrants rapatriés très déçus quand nous les recevons à l'aéroport à leur descentes ».

C'est effectivement un immense sentiment d'amertume du fait d'avoir été trompé qui gagne ces jeunes au retour. Saliou Samban un des jeunes migrants travailleurs enquêtés déclare :

« De mon départ de la Guinée en passant par la frontière de Kourémalé pour arriver Bamako et de Bamako en passant par Gao pour la Libye, j'ai connu l'enfer et frôlé la mort plusieurs fois durant ce périple. Dans le désert, j'ai vu des hommes armés qui nous demandaient souvent de l'argent et ont capturé certains de nos amis pour les amener vers des destinations inconnues. Cette histoire me fait pleurer et je ne veux plus me souvenir de cette tragique traversée même en rêve. En Libye, je n'ai pas eu la chance de travailler car j'ai été emprisonné et torturé. Les jeunes femmes sont à la merci des hommes là-bas. C'est grâce à Dieu

que j'ai pu regagner mon pays la Guinée. Bref, je ne vais plus refaire cette aventure. Je préfère me battre pour réussir dans mon pays plutôt que d'aller me faire capturer par des bandes armées ».

Conditions de travail des migrants

13 des 25 travailleurs migrants interviewés estiment avoir travaillé dans des conditions mauvaises voire très mauvaises conditions. Ils exercent le plus souvent des travaux qui sont très pénibles parce que nécessitant une certaine force physique. Ils sont sans assurance maladie ni protection sociale. Ils évoluent dans un cadre informel, sans contrat de travail. Certains affirment que leur salaire ne couvrirait que leur nourriture, d'autres estiment que ce salaire couvrirait à peine leurs besoins primaires (nourriture et logement).

Autre information très importante qui ressort de cette étude : quatre des migrants interrogés qui ont pris la route pour la recherche du travail se sont retrouvés en captivité en Lybie notamment où ils ont subi toutes sortes de traitements inhumains et dégradants. Le plus souvent au sortir des prisons, ils ont bénéficié du rapatriement de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM).

Toutefois, 8 des migrants interrogés ont estimé avoir travaillé dans de bonnes conditions de travail.

Victimes ou témoins de harcèlement ou abus sexuels sur le lieu de travail

Harcèlement ou abus sexuels font partie des maux qu'expriment les migrants rapatriés. 9 des 25 migrants travailleurs interrogés disent avoir été témoins de harcèlement ou abus sexuels sur leur lieu de travail et au total, 4 affirment avoir été victimes des harcèlements et abus sexuels sur le lieu de travail. Le témoignage de Mafoudia est exemplaire d'un cas de harcèlement sexuel que peuvent subir certains migrants et migrantes.

Témoignage de Fatoumata Yarie sur son recrutement et son séjour de travail au Koweït

J'ai rencontré mon recruteur lors d'une réunion politique. Il m'a dit qu'il recherchait des personnes et surtout des jeunes femmes entre 18 et 25 ans pour travailler au Koweït avec un salaire minimum de 300 Euros par mois (3 000 000 GNF). Les conditions à remplir m'a-t-il dit, était de payer seulement un montant de quinze millions de francs guinéens qui couvrirait l'ensemble des frais relatifs à mon voyage (1500 Euros). Convaincue, je l'ai conduit à ma mère qu'il a aussi rassurée et à qui il a réitéré les mêmes propos. On lui a versé l'argent et il a fixé le jour de mon départ où je devais m'embarquer à l'aéroport de Conakry-Gbessia.

Le jour de mon voyage vers le Koweït, j'avais sur moi 200 Euros qu'il m'a retiré à l'aéroport en me disant que j'aurai suffisamment d'argent à mon arrivé au Koweït donc je n'avais pas besoin d'avoir sur moi de l'argent. A mon arrivé, ils m'ont envoyée dans une agence non loin de l'aéroport où ma patronne m'attendait. C'est là où ils m'ont retiré mon passeport.

J'ai travaillé comme domestique de 4h du matin à 00h. Les travaux étaient durs et souvent ma patronne me frappait. C'est sous le poids de ses souffrances que je suis tombée gravement malade et elle a refusé de me traiter. Voyant que ma maladie s'aggravait, elle m'a déposée à l'agence. C'est là que j'ai pu contacter ma mère pour lui dire de m'aider à rentrer en Guinée. Je n'ai fait qu'un mois et demi au Koweït mais c'était dur, très dur même. Je connais des filles africaines qui sont dans la souffrance là-bas. L'une d'elle, sa patronne a versé de l'eau chaude sur son corps parce qu'elle soupçonnait son mari d'abuser sexuellement d'elle. Je vais déconseiller à toute jeune fille d'aller travailler au Koweït.

Témoignage de Mafoudia sur son mode de recrutement et son séjour de travail au Koweït

J'ai rencontré mon recruteur lors d'une soirée dansante dans un night-club. C'était un copain de ma copine. Il recrutait des personnes partantes pour aller au Koweït et surtout des jeunes femmes entre 18 et 25 ans. Je devais juste payer un montant de 16 000 000 GNF qui couvrait l'ensemble des frais relatifs à mon voyage (1600 Euros).

J'ai aussitôt expliqué mon projet à ma mère. Comme elle ne disposait pas de la somme, elle a emprunté de l'argent pour payer la caution de mon voyage. Je me suis alors embarquée à l'aéroport de Conakry-Gbessia.

A mon arrivé au Koweït, un homme et une femme sont venus me réceptionner. Ils m'ont retiré tous mes documents de voyage. Curieusement, la même nuit et sans me reposer, j'ai commencé à travailler et surtout sans même parler de mon salaire. C'est là que j'ai compris que tout ce que mon recruteur me disait en Guinée n'était pas vrai. Ici, j'ai subi des actes de harcèlement sexuel de la part du mari de ma patronne et même de leur fils. J'ai fini par prendre la fuite pour me réfugier à l'Ambassade de Guinée et demander à mes parents de m'envoyer mon billet d'avion pour retourner au pays. Je suis désolée. J'ai vu et subi des choses que je ne peux pas raconter en intégralité. Je suis prête aujourd'hui à sensibiliser des jeunes femmes afin qu'elles ne se rendent pas au Moyen Orient pour travailler.

⁵ CECIDE (avril 2017) *Rapport sur la contribution socioéconomique des migrants de l'espace CEDEAO dans les pays de résidence : cas de la Guinée*. Non-disponible sur internet.

Deuxième partie : RÉPONSE DES POUVOIRS PUBLICS GUINÉENS

La République de Guinée est un Etat souverain qui a accédé à l'indépendance le 2 octobre 1958. Elle fera aussitôt partie de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle est membre fondatrice de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mano River Union. Dans toutes ces organisations, la Guinée s'est engagée et a ratifié en plus des partenariats économiques, des traités et conventions internationales en matière de migration.

Ainsi par exemple, elle a signé le 7 septembre 2000 la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles. Elle a aussi ratifié le 9 novembre 2004, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le 8 juin 2005 le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Afin d'incorporer ces conventions dans son droit national, la Guinée a mis en place des dispositifs nationaux de prévention et de répression et a amendé son Code de l'Enfant et son Code du Travail ainsi que son Code pénal en 2016, afin d'incriminer la traite et le trafic des êtres humains. C'est à travers ce faisceau de règles que la protection des travailleurs migrants est envisagée. Elle ne bénéficie tout de même pas d'un arsenal juridique propre.

TEXTES JURIDIQUES NATIONAUX

Le code pénal guinéen a été réformé en 2016 pour insérer entre autre la criminalisation de la traite des êtres humains et du trafic de migrants. Ce dernier bénéficie d'une série de dispositions particulières (articles 334 à 340). Le code pénal guinéen définit le trafic de migrants comme « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement un avantage

financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans le territoire d'un Etat d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni résident ». Il est puni d'un emprisonnement de 1 à 3 ans et d'une amende de 5.000.000 à 10.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement (500 à 1000 Euros).

Même si la définition et le cadre juridique sont présents dans le droit guinéen, on note une absence de cadre institutionnel et en général une absence de réponse adaptée des pouvoirs publics sur la protection des travailleurs migrants guinéens qui sortent du pays. Les tendances actuelles quant aux abus commis sur les enfants et les femmes dans le cadre de la migration du travail doivent interpeller les pouvoirs publics guinéens pour renforcer le dispositif en la matière.

INSTITUTIONS NATIONALES, ONG ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES PERTINENTES

Parmi ces institutions nationales, nous pouvons citer:

- **Le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et des Pratiques Assimilées (CNLTPPA).** Créé par décret en février 2017, ce comité a été chargé initialement d'élaborer le Plan d'Action National (PAN) sur la prévention, la protection, la répression, le retour, la réinsertion des victimes de traite ainsi que la coordination et la coopération des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux sur cette question. Le CNLTPPA a pour objectif la lutte contre la traite d'êtres humains qui consiste en l'exploitation criminelle de femmes, d'hommes et d'enfants à des fins diverses, dont le travail forcé et l'exploitation sexuelle. Ce comité travaille activement

pour venir en aide aux parents dont les enfants se trouvent dans des situations critiques à l'extérieur du pays. Selon un des responsables du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes :

« Le nombre des migrants guinéens qui émigrent pour la recherche du travail vers le Moyen Orient est très important et ils sont très souvent maltraités dans ces pays. Nous sommes souvent interpellés par des parents qui souhaitent qu'on intervienne pour faire ramener leurs enfants en Guinée. C'est le cas de Madame Djariou qui a son enfant aux Emirats Arabes Unis. Elle nous dit que son fils, d'ailleurs l'unique lui a volé de l'argent et par les passeurs clandestins, il s'est retrouvé aux Emirats. Là, il est soumis à toute sorte de travaux par son patron qui n'hésite pas à le bastonner et lui priver des fois de nourriture. Il souffre là-bas et chaque fois qu'il l'appelle, il pleure. Elle nous demande de l'aide pour le ramener en Guinée. C'est une parmi tant de plaintes que nous recevons concernant le Moyen Orient ».

- **Le Secrétariat Général à la Présidence Chargé des Services Spéciaux de la lutte contre les trafics de drogue, de crimes organisé et la répression des délits économiques et financiers.** Il s'agit d'un service de police qui contribue à démanteler des réseaux de trafics et notamment de traite d'êtres humains. Il reçoit aussi souvent des plaintes des parents victimes du réseau des passeurs.
- **L'Office de Protection du Genre de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM).** Créé en 2009, celui-ci dépend du ministère de la sécurité. En principe présent dans chaque commissariat en Guinée, les officiers de l'OPROGEM sont en charge de l'accueil et la prise en charge des victimes, la qualification des infractions entrant dans le champ de compétence de l'OPROGEM, l'établissement

et le suivi des procédures, la prévention des actes en association avec les partenaires institutionnels, l'information aux personnes vulnérables et des mesures de sauvegarde, de protection et d'assistance à l'égard des femmes et des enfants. L'OPROGEM a un système de collecte et centralisation des données sur les cas traités par son personnel qui est relativement efficace. Ces données sont cependant limitées à la phase d'enquête⁶.

A part la deuxième citée, ces institutions n'ont pas vocation principale à traiter de la question du trafic de migrants guinéens vers l'extérieur du pays. Par contre les familles des victimes de trafic de migrants ont tendance à se tourner vers eux. Dans de nombreux cas la ligne est assez tenue entre traite des êtres humains et trafic de migrants. Comme nous avons pu le constater avec les témoignages présentés, dans certains cas, les méthodes de recrutement combinées au travail effectué, les rétributions minimales et les conditions de travail font que les migrants qui ont vécu ces expériences de migration irrégulière deviennent des victimes de traite. Les services alors jouent sur les éléments constitutifs de la traite des êtres humains dans sa définition inscrite dans le code pénal pour ouvrir des enquêtes sur cette base (les manœuvres dolosives, les fins d'exploitation, conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité)⁷.

En ce qui concerne l'accompagnement au retour, le **Service National D'Action Humanitaire (SENAH)** intervient en cas de situation d'urgence humanitaire. C'est le cas par exemple des travailleurs migrants en situation difficiles en Afrique du Nord, au Moyen Orient et en Occident. Le Service agit au premier plan et en synergie avec l'OIM, dans la réception et l'accompagnement des migrants de retour volontaire ou rapatriés.

L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) gère en effet quelques projets en Guinée afin d'accompagner les retournés dans leur réinsertion socioprofessionnelle. Les programmes de l'OIM touchent essentiellement les migrants guinéens de retour d'Europe et d'Afrique du Nord - comme le programme ERIN par exemple (European Reintegration Network)⁸. L'OIM offre un soutien à la création de micro-entreprises ou l'allocation de subventions salariales pour encourager l'emploi ou encore l'inscription à une formation professionnelle pour améliorer les compétences et l'employabilité. Dans le cadre de cet accompagnement, beaucoup de jeunes ont ouvert de toutes petites entreprises de prestation de services comme des magasins de photocopies, des télé-centres. D'autres évoluent dans le transport (taxis ou taxi-motos).

Pour finir, la Guinée possède dans son tissu associatif un nombre d'associations qui s'occupent de questions migratoires comme par exemple, **SABOU GUINEE** pour la traite des enfants, **RAJGUI** pour la mobilité dans espace **CEDEAO** et l'exercice d'un plaidoyer pour la mise en place politique migratoire, **AGUIAS** sur la traite des enfants et la gestion d'un centre d'accueil enfants orphelins et le **CECIDE** sur la contribution de la diaspora au développement du pays. Certains migrants de retour de Lybie se sont organisés en association. Aucune association créée par ou pour venir en aide aux migrants de retour du Moyen-Orient n'existe à ce jour.

POURSUITES AU NIVEAU POLICIER ET JUDICIAIRE

Il est important de souligner que concernant le jugement et la condamnation des passeurs, même si des poursuites ont lieu, les parents des victimes et certaines institutions pointent du doigt le traitement judiciaire de ces affaires et semblent ne pas être satisfaits (Encadré 6). En effet, les poursuites dans peu de cas n'aboutissent à des condamnations. D'après nos entretiens avec les représentants des institutions, la justice utilise ce qu'ils appellent un « vide juridique » -une loi somme toute très récente et « inachevée » du fait de l'absence de certains décrets d'application, ou alors elle se base tout simplement

sur le caractère non-rétroactif de son applicabilité -le nouveau code pénal n'est entré en vigueur qu'en 2016- ou elle fait appel à une interprétation restrictive des dispositions sur le trafic de migrants du code pénal guinéen en considérant qu'elle n'a trait qu'à la protection des migrants se trouvant sur le sol guinéen. Les passeurs et trafiquants sont alors libérés. Des critiques analogues ont d'ailleurs été exprimées par le département d'Etat des Etats Unis sur la question de la traite des êtres humains. Le dernier rapport du Bureau de contrôle et de lutte contre la traite du Département d'Etat américain intime les autorités guinéennes à faire plus d'efforts pour enquêter, poursuivre et condamner les personnes soupçonnées de traite⁹.

Témoignage anonyme

Simplement, je témoigne que je ne suis pas du tout content du sort judiciaire qu'on réserve à ces passeurs, car la Direction de la Police et d'autres services impliqués dans la gestion de la migration font souvent le maximum. Ils arrivent des fois à signaler, voir même arrêter et mettre à la disposition de la justice des passeurs. Mais ces bandits s'échappent des mains de la justice et voilà pourquoi le mal persiste et gangrène nos sociétés. C'est la triste réalité et notre justice devrait être implacable sur cette situation.

⁶ Diallo M.A (2016), *Rapport d'évaluation des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes en Guinée* (ACP-EU Migration Action, OIM). Non-disponible sur internet.

⁷ Définition de la traite selon l'Article 323 du code pénal guinéen (voir p.19)

⁸ European Reintegration Network (ERIN), <http://belgium.iom.int/european-reintegration-network-erin>

⁹ United States Department of State (2017) *Trafficking in Persons Report*. Disponible sur <https://www.state.gov/documents/organization/271342.pdf> Keita M. « Trafic d'êtres humains : les Etats-Unis placent la Guinée sur la liste noire. », *Mediaguinée*, 28 Juin 2017, disponible sur <http://mediaguinee.org/urgent-traffic-detres-humains-les-etats-unis-placent-la-guinee-sur-la-liste-noire/>



7 Définition de la traite selon l'Article 323 du code pénal guinéen:

“La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :

1. soit avec l'emploi de menaces, de contraintes, de violences ou de manœuvres dolosives visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;
2. soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
3. soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;
4. soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage.

L'exploitation mentionnée au point 1 du présent article est le fait de mettre la victime à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre la victime des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, de réduction en esclavage, de soumission à du travail ou à des services forcés, de réduction en servitude, de prélèvement de l'un de ses organes, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre la victime à commettre tout crime ou délit”.

Troisième partie : DÉFIS, PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS

Dans cette troisième et dernière partie du rapport, nous allons présenter des défis et priorités et recommandations. Ce court rapport, nous l'espérons, a montré l'urgence de la situation et à quel point la question migratoire doit se trouver au cœur des politiques de développement de la Guinée car c'est un phénomène de société, une question d'un peuple et plus particulièrement d'une jeunesse qui aspire à un changement qualitatif de ses conditions de vie socio-économiques.

Alors qu'on ne peut que se réjouir que la Guinée soit en train d'élaborer une politique migratoire, elle doit absolument prendre en compte les enjeux migratoires actuels à savoir l'amplification du phénomène migratoire, les mutations profondes en termes de profils des migrants, les questions de la protection des migrants travailleurs, les réseaux criminels dont les potentiels migrants sont les proies, l'emploi des jeunes, la formation professionnelle. Cela demande une action collective du gouvernement guinéen et des acteurs de la société civile.

Ces défis et priorités doivent d'abord être discutés autour de la mise en place d'une plateforme nationale multi-acteurs de concertation sur les questions migratoires et de travailleurs migrants, afin d'élaborer les mesures les plus adaptées comme par exemple des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation, le renforcement du dispositif législatif et institutionnel et la mise en place d'un réseau d'information interétatique au niveau régional pour favoriser le partage d'expériences relatives à la protection des migrants travailleurs et à la régulation de la migration.

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NATIONALE MULTI-ACTEURS DE CONCERTATION SUR LES QUESTIONS MIGRATOIRES ET DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

De manière générale, étant donné que la migration guinéenne se féminise et se rajeunit de plus en plus, donc s'attaque au dividende démographique, il est

impérieux de s'organiser et de faire en sorte que la migration soit une chance pour le développement national et non un frein. Et pour le faire, il faut arriver à mettre tous les acteurs de la vie sociale et économique dans un processus de sensibilisation et de réflexion sur les enjeux migratoires.

Cela peut prendre la forme d'une plateforme de concertation en vue de mieux diagnostiquer les problèmes et de définir les priorités et les actions phares à mener. Les résultats présentés dans ce rapport, posent des questions sur l'emploi des jeunes et les formations adaptées pour le marché de l'emploi guinéen, l'immigration irrégulière, les moyens des pouvoirs publics pour lutter contre ces phénomènes.

Sans vouloir préjuger des résultats des consultations de cette plateforme multi-acteur, quelques recommandations peuvent déjà être formulées et cela de manière non-exhaustive.

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION

Il faut certainement mettre en place un dispositif de sensibilisation, d'information et d'éducation dans les écoles et les universités de la Guinée où par exemple les pairs éducateurs sont des jeunes migrants de retour. Ces jeunes migrants pourront mieux sensibiliser leurs pairs sur les dangers de la migration de travail et les risques qui en découlent et sur les réalités derrière ces pays présentés comme merveilles en termes d'emploi et du bonheur.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS MIGRATOIRES AU NIVEAU RÉGIONAL

Malheureusement peu de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont mis en place une réelle politique de lutte contre le trafic illicite de migrants. D'après l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, une des raisons est le caractère sensible de la problématique qui est liée à la lutte contre la migration irrégulière, souvent influencée par les politiques migratoires définies par les États européens notamment. En 2015, 19 des 26 États d'Afrique de l'Ouest du Centre avaient signé et ratifié le Protocole relatif à la lutte contre le trafic illicite de migrants. Encore moins à ce jour ont transposé ses dispositions en droit interne avec l'adoption d'une loi spécifique sur le trafic illicite de migrants en accord avec les dispositions du Protocole. A la différence de la traite des personnes, il n'existe ni plan d'action ni textes régionaux en la matière.

Bien qu'il soit au-delà des compétences et des capacités du programme MADE Afrique de l'Ouest de se substituer aux organisations internationales telles que la CEDEAO ou l'ONUDC pour assister les États à la mise en œuvre d'une telle politique, il est tout de même possible d'opérer une mise en réseau des acteurs guinéens de la société civile notamment avec d'autres acteurs nationaux comme au Togo et au Sénégal qui travaillent sur des problématiques analogues afin d'échanger sur leurs expériences et les bonnes pratiques en la matière.

MISE EN PLACE D'UN CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE MIGRATION DE TRAVAIL

La réglementation des agences privées de recrutement ou la conclusion d'accords bilatéraux avec des agences opérant au Moyen Orient, l'établissement de documents de voyage spéciaux pour les moins de

18 ans sont des mesures qui peuvent être envisagées.

RENFORCER LE DISPOSITIF EXISTANT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES MIGRANTS AFIN DE LE RENDRE PLUS OPÉRATIONNEL

Comme expliqué plus haut le dispositif guinéen en matière de trafic de migrants est insuffisant. Les institutions contactées par les familles de victimes n'ont pas la compétence première pour s'occuper de ces cas. Il s'agit d'adapter et d'équiper le droit et les institutions guinéennes face à ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur.

FACILITER LE RETOUR ET LA RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES MIGRANTS TRAVAILLEURS DE RETOUR

Il s'agit là de renforcer les structures existantes et les étendre à tous les migrants de retour quelle que soit le pays ou la région dans lequel il se trouvait.

¹⁰ ONUDC, Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre, (2015) *Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants 2015-2020* https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2016/ONUDC_Strategie_regionale_de_lutte_contre_TdP_et_TiM_Afrique_de_l'Ouest_et_du_Centre_2015-2020.pdf

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS

UNICEF (2015). *Analyse de Situation des Enfants en Guinée*, disponible sur <https://www.unicef.nl/media/4278985/analyse-de-situation-guinee-3-11-2015.pdf>

Visions Solidaires (Avril 2017). Analyse situationnelle du trafic des travailleurs migrants togolais et la traite de personnes au Moyen-Orient et en Afrique centrale. Disponible sur <https://visionsolidaires.com/2017/06/09/trafic-des-travailleurs-migrants-togolais-et-traite-des-personnes/>

Diallo M.A (2016), *Rapport d'évaluation des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes en Guinée* (ACP-EU Migration Action, OIM). Non-disponible sur internet.

Epiney T. (2008). *Dynamique de l'émigration extracontinentale des jeunes guinéens. Etude de cas à Conakry (Guinée)*, Université de Neuchâtel, Neuchâtel.

Kirsch O. (Octobre 2015), *Migrations internationales : un enjeu planétaire*. Avis du Conseil économique, social et environnemental in Journal officiel de la République française. Disponible sur : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015_31_migrations_internationales.pdf

CECIDE (mars 2017) Rapport sur la contribution socioéconomique des migrants de l'espace CEDEAO dans les pays de résidence : cas de la Guinée. Non-disponible sur internet.

ONU DC, Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre, (2015) *Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants 2015-2020*, disponible sur <https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2016/ONU DC Strategie regionale de lutte contre TdP et TiM Afrique de l'Ouest et du Centre 2015-2020.pdf>

United States Department of State (2017) *Trafficking in Persons Report*. Disponible sur <https://www.state.gov/documents/organization/271342.pdf>

ONU (2015), *Objectifs de développement durable*. Disponible sur : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

ONU (2016, 19 septembre), Déclaration de New-York pour les Réfugiés et Migrants. Disponible sur <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york-pour-les-refugies-et-les-migrants.html>

ARTICLES DE PRESSE

Traoré, A., Crime organisé : un vaste réseau de trafic de personnes démasqué en Guinée. *Africamedia224*, (24 Mars 2017). Disponible sur : <http://www.africamedia224.com/article.php?id=415>

Camara F., Trafic d'humains: deux personnes arrêtées dont un imam. *Guinéeinfomonde*, (4 Avril 2017) Disponible sur <http://guineeinfomonde.com/magr1.php?langue=fr&type=rub17&code=calb5471>

Diallo Y. et SN Boukoum, Trafic d'êtres humains : coup de filet réussi par l'équipe du colonel Tiegboro. *Nrgui*, (4 Avril 2017) Disponible sur <http://www.nrgui.com/qui-suis-je/96-focales/9007>

Africamonde, Tiegboro saisit 12 passeports au domicile d'un trafiquant d'êtres humains qui est muezzin de la grande mosquée Fayçal de Conakry. *Africamonde*, (5 avril 2017). Disponible sur <http://africamonde.com/magr1.php?langue=fr&type=rub30&code=calb17977>

Keita M., Trafic d'êtres humains : les Etats-Unis placent la Guinée sur la liste noire. *Mediaguinée*, (28 Juin 2017) Disponible sur <http://mediaguinee.org/urgent-trafic-detres-humains-les-etats-unis-placent-la-guinee-sur-la-liste-noire/>

Sylla A-L, Trafic d'êtres humains : "Même si tous les Guinéens sont dedans, ils vont tous se retrouver en prison", avertit Tiégboro. *Guinée7*, (29 septembre 2017) Disponible sur <https://guinee7.com/trafic-detres-humains-meme-si-tous-les-guineens-sont-dedans-ils-vont-tous-se-retrouver-en-prison-avertit-tiegboro/>

"Les liens des références bibliographiques ont été consultés le 02/07/2018"

Annexe :

LISTE DES INSTITUTIONS RENCONTRÉES

N°	Nom de l'institution rencontrée	Nom de la personne interviewée
1	CIG (Communauté Ivoirienne en Guinée)	Lydia Gnanehi
2	Inter centrale syndicale CNTG-USTG	Sékou Chérif Niang
3	Association Guinéenne des Assistantes Sociales (AGUIAS)	Hadja Aissatou Barry
4	Union des ressortissants Sénégalais en Guinée « URSG »	Thiamba Gueye
5	BECEIP/Guinée (société de recrutement)	Elhadj Mansa Moussa Sidibé
6	Office Central chargé de la lutte contre le crime organisé	Sadou Diallo
7	Guin'Interim (société de recrutement)	Adama Diallo
8	UNICEF/GUINEE	Dr Guy Yogo
9	Sabou Guinée	Mamadou Alpha
10	Institut National de la Statistique	Sayon Oualaré
11	Direction Nationale des Guinéens de l'Etranger	Sadio Barry
12	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJGUI)	Sékou Dore
13	Service National d'Affaires Humanitaires	Denka Keita
14	CECIDE	Mohamed Bamba
15	OPROGEM (Office de protection du genre, enfants et moeurs)	Mr Bakary Oulen
16	Substitut du Procureur de la République auprès du Tribunal de Première Instances de Mafanco	Loli Millimouno
17	Inspection Générale du Travail / Inspection Régionale du Travail de la Ville de Conakry	Sékou Doumbouya / Lavilé Gbamou
18	Organisation Internationale de la Migration (OIM)	N/A
19	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et pratiques assimilées (CNLTPPA)	N/A
20	Coalition des Filles et Femmes de Guinée (COFIG)	N/A
21	Ministère de la Sécurité (Direction Nationale de la Migration)	N/A
22	Direction Nationale de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune / Ministère de la Jeunesse	N/A

N°	Nom de l'institution rencontrée	Nom de la personne interviewée
23	Direction Nationale de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine / Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine	N/A
24	Initiative pour la Prospective Economique et le Développement Durable (IPED)	Mr Pierre KAMANO
25	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG)	Dr. Dansa Kourouma

